REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office cantonal de l'environnement

Version 2
Février 2024

PLAN D'ELIMINATION DES DECHETS

A JOINDRE AU DOSSIER DE REQUÊTE EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE/DEMOLIR

//

N° DOSSIER : ……

ADRESSE : ……

Objectifs
Ce document vise à prévenir la pollution de l'environnement par les déchets et à promouvoir une exploitation durable des matières premières par une valorisation des déchets respectueuse de l'environnement.

Bases légales
En application de l'art.16, alinéa 1 et 2 et art 19 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

- Si la quantité de déchets de chantier dépasse 200 m³ (matériaux d'excavation compris)

et/ou

- S'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou pour la santé tels que l'amiante, les polychlorobiphényles (PCB), du plomb, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (à renseigner dans l'attestation de substances dangereuses : formulaire G01) :

Le maître d'ouvrage doit indiquer dans sa requête en autorisation de construire/démolir le **type**, la **qualité**, la **quantité** des déchets qui seront produits, ainsi que les **filières d'élimination prévues.**

Les déchets d'excavation et de percement non pollués ou faiblement pollués doivent être autant que possible valorisés intégralement.

Pour rappel : La « mise à jour du plan d'élimination des déchets » devra être transmise sur la plateforme AC-Démat, avant le début des travaux. C'est dans ce formulaire que les repreneurs exacts devront être renseignés, ainsi que les volumes et les filières pour les substances dangereuses (fusion des formulaires F03 et G01).

Informations
Des informations utiles pour répondre au présent formulaire sont disponibles via les liens suivants :

- Guide des déchets de chantier : https://www.ge.ch/document/dechets-guide-dechets-chantier
- Notice destinée aux requérants et mandataires : https://www.ge.ch/document/dechets-chantier-notice-elaboration-plan-elimination
- Aide à l'exécution « Diagnostic de pollution – Gestion des terrains pollués » : https://www.ge.ch/document/dechets-diagnostic-pollution-gestion-terrains-pollues
- Classification des déchets de chantier : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/info-specialistes/politique-des-dechets-et-mesures/aide-a-l_execution-relative-aux-mouvements-de-dechets-speciaux-e/classification-des-dechets/classification-des-dechets-speciaux-et-autres-dechets-soumis-a-c/classification-des-dechets-de-chantier--hormis-les-dechets-de-bo.html

SECTION 0 – Type de travaux

//

◘ Déconstruction ◘ Transformation / Rénovation ◘ Construction ◘ Génie civil

Y'a-t-il un apport de matériaux terreux/d'excavation externes ?

◘ NON
◘ OUI, veuillez remplir le tableau, ci-après :

	Volume (m3) généré par le chantier	Volume (m3) réutilisé sur le chantier	Volume (m3) évacué du chantier	**Volume (m3) de matériaux externes amené sur le chantier**
HORIZON A (terreux)				
HORIZON B (terreux)				
HORIZON C (excavation)				

SECTION 1 – Diagnostics avant travaux (pollution, sols, …)

//

Y'a-t-il une présence de remblais ?
OU
Des indices de pollution (débris inertes, anthropiques) ont-ils été découverts lors de la campagne géotechnique ?

◘ OUI ◘ NON

Y'a-t-il des indices montrant une pollution chimique du sol ?

◘ OUI ◘ NON

Y'a-t-il une présence de néophytes (pollution biologique) ?

◘ OUI ◘ NON

Y'a-t-il d'autre indices de pollution ?

◘ OUI ◘ NON

Si oui, de quel type de pollution s'agit-il ?.....

Indiquer les références des diagnostics ou rapports réalisés (**hors diagnostic de substances dangereuses**). Ces documents devront être joints au présent formulaire. Les rapports de laboratoire complets doivent être fournis pour l'ensemble des matériaux pollués répertoriés dans le tableau ci-après.

BUREAU	REFERENCE	TITRE

SECTION 2 – Catégories de matériaux, volumes et filières d'élimination

//

Seuls les matériaux concernés par la présente requête, doivent être renseignés dans le tableau, ci-après. Il faut bien séparer les matériaux générés par une démolition, des matériaux générés par une construction.

Type de déchets	**Catégorie d'élimination selon l'OLED (qualité)**	**Codes LMoD**	**Quantité en m³**	**Filière d'élimination** Cocher la filière d'élimination retenue. Si décharge, indiquer le type.
MATERIAUX TERREUX ISSUS DU DECAPAGE DU SOL				
Horizon A couche supérieure	Non pollué	17 05 04		**réutilisation obligatoire sur place ou sur un autre chantier**
	Peu pollué	17 05 93		◻ réutilisation sur place ou sur un autre chantier ◻ décharge type ……..
	Fortement pollué ou contaminé	17 05 90 scd ou 17 05 03 ds		◻ réutilisation sur place ◻ décharge type E
Horizon B couche sous-jacente	Non pollué	17 05 04		**réutilisation obligatoire sur place ou sur un autre chantier**
	Peu pollué	17 05 93		◻ réutilisation sur place ou sur un autre chantier ◻ décharge type ……..
	Fortement pollué ou contaminé	17 05 90 scd ou 17 05 03 ds		◻ réutilisation sur place ◻ décharge type E
MATERIAUX D'EXCAVATION ET DE PERCEMENT				
Horizon C Sous-sol	Non pollué	17 05 06		◻ réutilisation sur place ou sur un autre chantier ◻ valorisation dans une installation de traitement autorisée ◻ Remblayage gravière ◻ décharge type A ◻ exportation
	Faiblement pollué	17 05 94		◻ réutilisation sur place ◻ valorisation dans une installation de traitement autorisée ◻ autre valorisation ◻ décharge type B
	Peu pollué	17 05 97 sc		◻ valorisation dans une installation de traitement autorisée ◻ autre valorisation ◻ décharge type B

	Fortement pollué	17 05 91 scd		◘ valorisation dans une installation de traitement autorisée ◘ traitement physico-chimique ou biologique ◘ décharge type E
	Contaminé	17 05 05 ds		**traitement physico-chimique ou biologique**
DECHETS MINERAUX				
Béton	Non pollué	17 01 01		**valorisation matière obligatoire et recyclage sous forme liée**
	Contenant des PCB ou d'autres polluants			
	Faiblement pollué	17 01 01		**Valorisation matière et recyclage sous forme liée**
	Peu pollué	17 09 04 sc		**décharge de type B**
	Fortement pollué	17 09 04 sc		**décharge de type E**
	Contaminé	17 09 03 ds ou 17 09 02 ds		**traitement physico-chimique dans une installation spécialisée**
	PCB : PEINTURE avec teneur >100 MG/KG SUR SUPPORT BETON			
	Enlèvement préalable obligatoire de la peinture contenant des PCB. Incinération des déchets de peinture dans une installation d'incinération des déchets spéciaux et valorisation du support en béton. La peinture PCB est à renseigner dans le formulaire G01 et le support béton, après assainissement, est à renseigner, dans la partie ci-dessus.			
Matériaux minéraux de démolition non triés	Non pollués	17 01 07		**valorisation matière obligatoire et recyclage sous forme liée**
Matériaux non bitumineux de démolition des route (ex. sous-couche routière)	Non pollués	17 01 98		**Valorisation matière obligatoire**
HAP				
Matériaux bitumineux de démolition des routes	Teneur en HAP < 250 mg/kg	17 03 02		◘ production de matériaux de récupération (granulats bitumineux) ◘ décharge type B
	Teneur en HAP >250 mg/kg et < 1000 mg/kg	17 03 01 (sc)		◘ valorisation matière (par exemple : repreneur spécialisé aux Pays-Bas) ◘ décharge type E

	Teneur en HAP >1000 mg/kg	17 03 03 (ds)		◻ valorisation matière (par exemple : repreneur spécialisé aux Pays-Bas) ◻ décharge type E
Tessons de tuiles	Non pollués	17 01 02		**valorisation matière obligatoire**

SECTION 3 – Réemploi
//

Noter l'inventaire des éléments démontés dans l'optique d'un réemploi sur place ou sur d'autres chantiers :

TYPE D'ELEMENT	TYPE DE MATERIAUX	QUANTITE	UNITE	LIEU DU REEMPLOI
EX : FENETRES	*BOIS, VERRE*	*15*	*pièces*	*DD 000'001*